

La titulature d'avers des monnaies de Faustine change sous Marc Aurèle, avec une légende courte du type FAVSTINA AVGVSTA associée à des revers plus fréquemment dédiés à Faustine, telles que SALVTI AVGVSTAE ou FECVNDITATI AVGVSTAE (« à la Santé de l'*augusta* » ou « à la Fécondité de l'*augusta* »).

Cependant, il existe sous Marc Aurèle, une variante très rare de titulature au datif : FAVSTINAE AVGVSTAE (« à Faustine auguste »). Cette légende particulière se retrouve sur un sesterce dont le revers porte la légende MATRI CASTRORVM, dédiée à Faustine au titre prestigieux de « Mère des camps » (fig. 3). C'était jusqu'à ce jour le seul revers référencé avec une telle titulature au datif.



Fig. 3 : sesterce au type de la MATRI CASTRORVM (ex. de la coll. Mazzini)

Les nouveaux exemplaires illustrés dans cet article (fig. 1 et 2) reprennent la légende FAVSTINAE AVGVSTAE avec un autre type au revers : DIANA LVCIFERA. Cette combinaison n'est pas répertoriée par les ouvrages de références. Après celui du trésor de Bray, un second exemplaire est apparu dans une vente aux enchères Artemide Aste, à Saint-Marin, le 26 septembre 2011 (fig. 2). Les deux monnaies sont frappées avec le même coin d'avvers mais un coin de revers différent. Par ailleurs, les coins d'avvers utilisés pour les types MATRI CASTRORVM et DIANA LVCIFERA sont différents. Cette observation permet de faire l'hypothèse d'une frappe éventuellement espacée de plusieurs années de ces deux groupes de monnaies.

Que peut signifier l'emploi d'une titulature au datif qui – comme dans le cas des monnaies dédiées à la *mater castrorum* – magnifie Faustine II, ici sous les traits de Diane porteuse de lumière ? Il est possible que ces monnaies aient été émises pour célébrer la naissance d'un enfant dans la famille impériale, tels Commode et son jumeau Fulvius Antoninus, nés fin août 161 ou Annius Verus, né en 162 (Artémis/Diane protège les accouchements et la croissance des enfants). Une autre possibilité serait que ces sesterces soient liés à l'élévation d'Annius Verus et de son frère aîné Commode à la dignité de Césars (héritiers impériaux) en octobre 166 ap. J.-C.

Un atelier de faux-monnayeurs au « Mont Chyprès » (La Croix-Saint-Ouen, Oise) sous Postume par Dominique Hollard et Nicolas Parisot

Introduction

La découverte d'une officine monétaire antique n'est jamais un événement anodin, surtout si son activité procède d'une industrie ouvertement illégale dont la caractéristique première aurait dû être la discrétion et une localisation volontairement dissimulée. Pour l'époque gallo-romaine, la grande majorité des ateliers identifiés sont en relation avec le numéraire irrégulier produit durant les dernières décennies du III^e siècle après J.-C. Ce domaine de la numismatique impériale, qui est sans aucun doute l'un des plus difficiles à maîtriser, a bénéficié récemment de l'apport d'une thèse doctorale substantielle de Fabien Pilon portant sur les productions monétaires de l'agglomération antique de Châteaubleau (Seine-et-Marne), un travail de recherche qui a permis une importante avancée des connaissances du fait de la pertinence de l'approche de l'auteur (1).

En effet, le *vicus* seine-et-marnais a abrité au moins trois officines de faussaires distinctes bien que probablement associées, qui ont joué un rôle majeur dans la falsification monétaire sous le règne de Postume (260-269) et qui furent, pour partie, encore actives dans la production d'imitations radiées après 274. La riche problématique de cette métallurgie illicite répartie entre plusieurs équipes fournit ainsi un exemple de référence permettant de mieux appréhender la réalité technique et socio-économique du monnayage irrégulier. Par ailleurs, F. Pilon en élargissant son champ d'analyse, s'est efforcé de recenser dans un catalogue actualisé l'ensemble des sites ayant fourni des indices plus ou moins probants de frappe ou de fonte monétaires sur le territoire des provinces du nord-ouest de l'Empire romain.

Il ressort de cette synthèse que les ateliers localisés ayant produit des « radiati » frappés se chiffrent actuellement à plusieurs dizaines et les officines de monnayage coulé au moyen de moules à une quinzaine pour la période 260-290. Il convient aussi de souligner que, dans leur grande majorité, ces productions – particulièrement celles recourant à la frappe avec réalisation de coins originaux – sont postérieures à 270 (2).

En ce qui concerne la contrefaçon du numéraire de Postume, ne sont actuellement localisés que l'atelier – massif, complexe et réparti sur trois sites – de Châteaubleau (antoniniens de billon saucé et bronzes radiés) et ceux – considérablement plus restreints – de Berdorf et de Breinert (Luxembourg : antoniniens saucés) (3). C'est dire l'intérêt des documents inédits que nous publions ici. Des vestiges modestes en apparence, mais précieux parce qu'ils ont été glanés par un habitant, aujourd'hui décédé, de La Croix-Saint-Ouen (canton de Compiègne-sud-est, arrondissement de Compiègne, INSEE 60338), bourg en lisière de la forêt de Compiègne. Parfaitement situés, ces témoignages d'une activité monétaire attestent d'une production de faussaires durant la décennie 260 et sont à relier à l'important site gallo-romain du « Mont Chyprès » qui a, par ailleurs, été le cadre de nombreuses trouvailles monétaires.

L'agglomération antique du « Mont Chyprès »

Redécouvert à la suite de travaux forestiers dans les années 1823-1826, le site antique du lieu-dit « Mont Chyprès » est implanté sur une légère butte à l'entrée ouest de la forêt en venant de La Croix-Saint-Ouen. Il a fait l'objet de reconnaissances assez systématiques menées par A. de Roucy entre 1860 et 1868, campagnes de fouilles dont le matériel a été pour une large part envoyé au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (alors musée des Antiquités nationales, MAN). En 1873, d'autres travaux forestiers amenèrent encore la découverte de quelques objets supplémentaires déposés au musée de Compiègne. Depuis cette date, le « Mont Chyprès » n'a fait l'objet d'aucune investigation officielle et il apparaît difficile d'en donner une vision globale, tant il semble avoir été sous-estimé dans son importance réelle comme, probablement, dans la surface reconnue au XIXe siècle (4).

Ce qu'on peut en l'état affirmer avec certitude, c'est que ce site a abrité une agglomération comprenant, outre des habitations, de l'artisanat (atelier de potiers, mais aussi probablement de verriers). La découverte de bobines d'hypocauste peut correspondre à une structure thermique (éventuellement limitée à un cadre privé) et celle d'un cachet à collyre et de différents instruments médicaux à la présence d'un médecin oculiste.

Il est par ailleurs certain que le *vicus* a abrité au moins un sanctuaire, puisque des artefacts culturels remarquables ont été mis au jour au XIXe siècle. En effet, un ensemble de sept têtes et masques en tôle de bronze représentant des divinités a été exhumé vers 1873, au lieu-dit « Le Carnois ». Ces objets furent ensuite déposés au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (5). Une huitième tête présentant des caractéristiques similaires a été acquise par le MAN en 1997 et, bien que sans provenance connue, peut avoir appartenu au même ensemble (6). Ces têtes et masques en bronze, que l'on doit considérer avec vraisemblance comme des *ex-voto*, ont été présentés comme gaulois par A. de Roucy, mais il ne fait aucun doute qu'ils sont en réalité gallo-romains, deux présentant des bustes portant des ailerons dans la chevelure attribuable à un Mercure indigène et/ou à sa parèdre. La présence de torques au cou de certaines têtes ainsi qu'une facture clairement locale, laissent entrevoir cependant un héritage celtique évident.

La principale structure ayant fait l'objet d'une investigation systématique est une nécropole mixte à inhumations et incinérations située sur le versant nord-ouest de la colline qui a livré 150 sépultures (7). Outre de nombreuses monnaies de fouilles (près de 450 exemplaires conservés au MAN de Saint-Germain-en-Laye et dans des collections privées) le site a livré au moins huit dépôts monétaires (8) dont cinq ressortissent au IIIe siècle – essentiellement après 250 – et trois au IVe siècle, attribuables à l'époque constantinienne (autour de 340). L'ensemble du faciès monétaire corroboré par le matériel funéraire témoigne d'une occupation très active aux IIIe et IVe siècles, qui a pu cependant se développer à partir d'un noyau préexistant.

C'est légèrement à l'est de la nécropole, entre cette dernière et l'agglomération gallo-romaine, au lieu-dit « Ruisseau blanc », le long du ru de Malmaire qui a longtemps

servi d'aire de pique-nique aux habitants du bourg voisin, que les documents présentés ici ont été recueillis. Ils correspondent à une activité métallurgique et monétaire réalisée en zone périphérique de l'occupation antique, mais à peu de distance (environ 200 m) au nord du chemin des Plaideurs (désormais rue des Plaideurs) qui traverse la forêt selon un axe est-ouest.

La surface et la répartition spatiale de l'agglomération (essentiellement de nos jours en zone forestière) restent indéterminées. Il est cependant possible d'imaginer une occupation assez étendue, du fait de la dispersion de l'habitat sur environ 850 m de longueur et 300 m de côté (9). Il est en revanche quasi certain qu'un axe de l'agglomération antique est matérialisé par l'actuelle rue des Plaideurs, juste au nord de laquelle est implantée la nécropole ainsi donc que la zone ayant abrité une activité monétaire frauduleuse (10).

Les vestiges matériels de la frappe monétaire

Les objets retrouvés appartiennent à cinq catégories différentes de restes monétaires, dont la spécificité et la concomitance garantissent la présence *in situ* d'un atelier ayant, à la fois, confectionnés des flans monétaires de cuivre saucé, frappé des antoniniens de Postume et probablement également confectionné de faux deniers (en l'occurrence ici de Pertinax).

A) Les scories de fonte

Les premiers éléments – par ordre de succession probable dans la chaîne de production – sont trois déchets de fonte en alliage cuivreux, représentant un peu plus de 80 g de métal ; poids : 40,81 g (fig. 1a) ; 20,64 g (fig. 1b) ; 19,32 g (fig. 1c). Ces scories pourraient naturellement correspondre à une activité artisanale de bronzier sans rapport direct avec une production monétaire, mais leur présence conjointe à celle d'autres documents métalliques absolument explicites autorise à les inclure, sans certitude mais avec une très forte probabilité, dans le processus de fabrication d'espèces frauduleuses.

B) Les tronçons métalliques

Trois tronçons issus du débitage d'un bâtonnet de cuivre ont été recueillis. Ces témoins certains d'une production monétaire sont restés soudés par de l'oxydation (fig. 2). L'ensemble présente un poids global de 6,63 g pour un diamètre oscillant entre 9 et 11 mm pour une épaisseur allant de 2,8 à 3 mm. Ceci correspond à un poids unitaire moyen de 2,21 g pour chaque tronçon. Une fois aplatis par martelage et normalement recuits pour éliminer l'effet de l'écroutissage, de tels tronçons devenaient des flans monétaires.

C) Les flans saucés

L'étape suivante du processus de fabrication est attestée par trois flans de cuivre saucés ayant conservé la quasi intégralité ou la majorité de leur couverture en métal blanc (11).



fig. 1c



fig. 1b

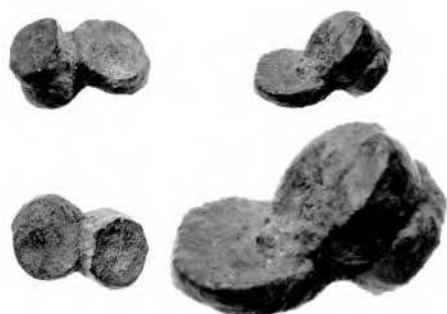


fig. 2

(x 2)



fig. 1a

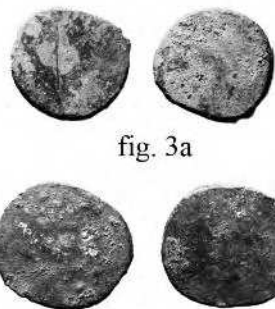


fig. 3a



fig. 3b



fig. 3c

(x 2)

1) Poids : 3,49 g, diamètre variant entre 15,0 et 16,3 mm, épaisseur : 2,3 mm (fig. 3a).

2) Poids : 2,95 g, diamètre variant entre 17,1 et 18,3 mm, épaisseur : 1,6 mm (fig. 3b).

3) Poids : 2,47 g, diamètre variant entre 17,8 et 19 mm et une épaisseur de 1,5 mm (fig. 3c). Ce dernier flan semble porter sur l'une de ses faces les traces d'une empreinte monétaire antérieure, éventuellement celle d'un portrait radié, mais il convient de rester circonspect sur ce point. En effet, l'écrasement des aspérités éventuelles issues du découpage du tronçon intervenu lors du martelage de ce dernier pour l'élargir et l'amincir, a pu créer une pseudo-image illusoire.

D) L'empreinte en plomb de l'avers d'un aureus de Pertinax

À côté du processus clairement identifiable de réalisation de monnaies frappées, les artisans gallo-romains ont confectionné des empreintes monétaires à partir d'espèces en circulation. En témoigne une lame de plomb quadrangulaire portant sur l'une de ses faces l'image en creux d'une monnaie laurée de Pertinax (193) à l'effigie aisément reconnaissable (fig. 4a). Sur le relief en positif réalisé en plastiline, on lit distinctement IMP CAES P HELV PERTIN AVG entourant le buste nu de Pertinax lauré à droite (fig. 4b). Cet objet a une masse de 16,96 g, pour des dimensions de 31,2 x 24,6 mm et une épaisseur variant entre 3,0 à 4,7 mm. De tels vestiges métalliques ne sont guère fréquents, mais ne sont pas pour autant exceptionnels. Ils paraissent surtout avoir été méconnus lors de leur découverte et généralement négligés par les archéologues et les numismates. Leur lien avec les techniques de faux-monnayage est plus que vraisemblable et la présence d'une telle empreinte au « Mont Chyprès » dans un contexte où la production illicite de monnaies ne fait aucun doute, vient renforcer les présomptions formulées à propos d'exemples précédents (12). Ce qui surprend néanmoins dans le cas présent est que l'empreinte retrouvée implique la présence *in situ* d'un aureus de Pertinax. En effet, les coins réalisés pour le numéraire d'or ont un diamètre de grènetis (env. 20 mm) systématiquement supérieur à celui des deniers (env. 18 mm). Le droit estampé sur la lame de plomb est par ailleurs bien connu, puisqu'il apparaît sur au moins treize aurei répertoriés du successeur de Commode (fig. 4c) (13). Pour autant, il apparaît très hasardeux de présumer que les faussaires ont tenté de réaliser de faux aurei. La confection de deniers d'un diamètre élevé et d'un bon style apparaît ici un objectif beaucoup plus réaliste.

E) L'épreuve de coin d'avers en plomb

Toutefois, le document le plus utile pour déterminer la production spécifique de l'atelier du « Mont Chyprès » est une épreuve de coin uniface en plomb, offrant un portrait de Postume de belle qualité, quoique clairement d'un style non officiel. L'effigie radiée est entourée de la titulature courante du souverain gallo-romain sur ses antoniniens : IMP C POSTVMVS P F [AVG]. Le poids de cet essai de matrice est de 5,74 g pour un diamètre maximal de 24,5 mm (fig. 5).

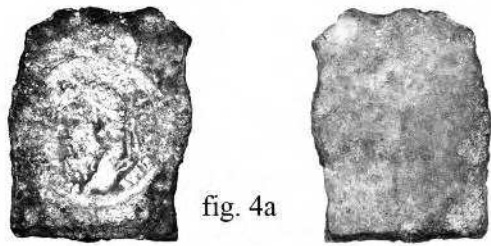


fig. 4a



fig. 4c



fig. 4b

(x 2)



fig. 5

(x 2)



fig. 7



fig. 6

(x 2)



fig. 8

Par son caractère uniface et son découpage anguleux, cette épreuve en plomb avait en elle-même fort peu de chances de pouvoir circuler comme monnaie malgré sa couleur blanche originelle. La présence conjointe des flans saucés, des scories, des tronçons de cuivre et de l’empreinte monétaire de Pertinax, permet d’assurer qu’elle a bien été estampée précisément dans la zone jouxtant la nécropole et à proximité de l’itinéraire antique que suit l’actuelle rue des Plaideurs.

Doit-on considérer, à la seule connaissance de ces documents, qu’ils appartiennent tous (sauf naturellement l’empreinte d’*aureus*) à une même production composée d’antoniniens frauduleux contemporains du règne de Postume, où bien peuvent-ils correspondre à différentes phases de la vie d’un atelier qui a pu perdurer au-delà de 269 ? Rien ne permet pour l’instant de fournir une réponse assurée à cette question. Tout au plus peut-on relever que, par leurs poids (3,59, 2,95 et 2,47 g), les flans sont parfaitement adaptés à une frappe durant le règne de Postume (14), même si le module du plus léger d’entre eux paraît éventuellement un peu faible pour un coin du diamètre de celui imprimé sur l’essai en plomb. Par ailleurs, le poids moyen des tronçons métalliques (2,21 g), s’il n’est pas incompatible avec celui d’imitations d’antoniniens de Postume, conviendrait tout autant à des frappes un peu plus tardives. On conclura donc à partir des données pondérales que, si une activité monétaire est certaine durant les années 260, son prolongement au cours de la première moitié de la décennie suivante est éventuellement possible.

La place de cette officine dans la production frauduleuse sous Postume

Nous avons comparé l’empreinte du buste de Postume figurant sur l’épreuve en plomb avec les avers d’environ 2 000 antoniniens de faussaires rassemblés dans notre documentation. Aucune liaison directe n’a pu être trouvée. Ceci n’est guère surprenant pour au moins deux raisons. D’une part, l’empreinte nous montre l’image d’un outil monétaire en cours de réalisation dont rien ne garantit qu’il ait été, en fin de compte, effectivement utilisé (15). D’autre part, le style correct du travail du *scalptor* fait que sa production – si elle a existée – a pu s’intégrer sans difficulté au flux des antoniniens officiels de Postume et que les éventuelles monnaies issues du coin dont nous possédons l’image sur plomb sont réparties dans la masse considérable du billon de Postume actuellement en possession d’institutions, de marchands et de collectionneurs, masse dont seule une très faible proportion a été publiée et surtout illustrée.

En revanche, il semble possible de trouver plusieurs cas répertoriés d’imitations qui présentent une évidente parenté stylistique avec cette empreinte et permettent d’attribuer avec vraisemblance au graveur du « Mont Chyprès » des monnaies connues par ailleurs. En l’occurrence, le trésor anglais de Stevenage (Hertfordshire) comprend une série de 34 antoniniens frauduleux issus de sept coins de droit et dix coins de revers qui appartiennent à la production d’un même atelier (16). Parmi celles-ci, une sous-série de 27 monnaies frappées avec quatre avers et cinq revers relève – pour les droits au moins – d’un seul graveur (17). Parmi les autres imitations présentant des identités de coins,

il nous apparaît fort probable que certaines sont sorties de coins réalisés par le *scalptor* de La Croix-Saint-Ouen.

C'est le cas des trois pièces saucées issus d'une même paire de coins et portant le revers VIRTUS AVG (Stevenage n° 624, cf. Cunetio 2901 et type Elmer 190) (fig. 6) (18). De même, deux antoniniens au type de la SALVS AVG sacrifiant à gauche (Stevenage n° 625, cf. Cunetio 2895 et type Elmer 301) (fig. 7) (19) ainsi qu'une monnaie « isolée » au type HERC PACIFERO (Stevenage n° 616/1, cf. Cunetio 2896 et type Elmer 299) (fig. 8) (20) offrent les mêmes caractéristiques. On observe dans ces trois cas des effigies dont le profil – en particulier l'œil aux paupières ourlées, la bouche au pli marqué et le nez formant un angle net – est suffisamment similaire à celui de l'essai pour qu'il soit difficile d'y voir le travail d'un autre artisan que celui du « Mont Chyprès », ceci malgré un traitement différent de la chevelure. En effet, sur le plomb, les cheveux tout autant que la barbe sont figurés par de courtes incisions oblongues, alors que sur les monnaies de Stevenage, la chevelure est traitée en mèches régulières, comme cela est très généralement le cas sur le monnayage irrégulier qui reproduit les modèles officiels de la première moitié du règne de Postume.

Comment expliquer cette divergence de facture entre le profil et les cheveux ? Il nous semble qu'il n'y a guère que deux réponses possibles. Soit l'empreinte de plomb de La Croix-Saint-Ouen ne représente qu'une étape intermédiaire de la réalisation de l'outil, la chevelure n'ayant pas encore été finalisée. Soit il s'agit d'un outil qui a été retouché ou terminé par un autre ouvrier que celui ayant réalisé les traits du visage. Ce second *scalptor* n'ayant pas le talent du premier, il se serait efforcé par ce traitement punctiforme de figurer les cheveux et la barbe avec un résultat assez peu orthodoxe.

Les exemples comparatifs tirés du trésor de Stevenage ne sont nullement exhaustifs et il nous paraît en réalité vraisemblable qu'une large part, si ce n'est la majorité des imitations de billon saucé de ce dépôt, provienne de l'atelier repéré à La Croix-Saint-Ouen. En tout état de cause, une enquête approfondie sur l'étendue des productions possibles des contrefaçons d'antoniniens au « Mont-Chyprès » demandera du temps et excède les limites de la présente étude.

La Croix-Saint-Ouen et Châteaubleau

Quoi qu'il en soit, par son existence même, ce nouveau lieu de frappe d'un numéraire illégal durant le règne de Postume apporte un précieux contrepoint au cas exceptionnellement documenté de Châteaubleau sans équivalent actuellement puisque ce sont aussi bien des deniers, des antoniniens et des bronzes radiés (doubles sesterces) qui y ont été, selon les cas, frappés avec des coins confectionnés sur place ou coulés au moyen de moules. Si l'activité monétaire repérée à La Croix-Saint-Ouen est apparemment d'une ampleur bien plus modeste et n'a probablement pas concerné la fabrication du numéraire de bronze, il convient de noter une similitude de localisation frappante avec le grand atelier de faux-monnayeurs seine-et-marnais.

En premier lieu, l'agglomération du « Mont-Chyprès » est implantée à la limite de

deux – et même trois, voire quatre – *civitates* gallo-romaines. Situé en territoire suesion, le bourg antique est à environ deux kilomètres à l'est de l'Oise qui marque la limite de la cité des Bellovaques, mais aussi à quelques kilomètres au nord du cours de l'Automne, qui marque à cet endroit la limite septentrionale de la *civitas* des Silvanectes. Enfin, à peine plus au sud, se trouve l'avancée septentrionale de la cité des Meldes (21). De son côté, le *vicus* de Châteaubleau est sis aux confins de la *civitas* des Sénons, à proximité du territoire des Meldes.

En second lieu, l'atelier récemment découvert en bordure de la forêt de Compiègne est situé, comme l'officine castelblotine centrale des « Grands Jardins », à très faible distance d'une voie de circulation traversant l'agglomération.

En troisième lieu, le « faciès socioculturel » des agglomérations semble similaire, puisque dans les deux cas l'activité monétaire illégale voisine avec des sanctuaires dont le caractère nettement indigène est perceptible à travers les éléments votifs qui ont été collectés.

Enfin, on notera que les productions de ces deux ateliers ont suivi des axes de diffusion similaires, puisque le trésor de Stevenage, où nous retrouvons des monnaies de la main du graveur de La Croix-Saint-Ouen, comprend également une monnaie frappée avec certitude à l'officine 3 de Châteaubleau (22).

Ces parallèles ne nous paraissent pas anodins. Dans le cas de Châteaubleau, dont la production considérable peut être grosso modo quantifiée, F. Pilon voit l'implication probable de notables de la cité des Sénons et l'action facilitatrice du statut « d'agglomération de sanctuaires » dans une zone de confins entre plusieurs cités (23). Pour l'atelier de La Croix-Saint-Ouen, rien ne permet d'imaginer le volume potentiel de la production de faux antoniniens à la simple vue d'une image d'effigie et de quelques monnaies au sein de la documentation existante (24). En revanche, la situation géographique du *vicus* antique du « Mont Chyprès », à la rencontre de plusieurs frontières de cités, ainsi que le nombre des dépôts monétaires retrouvés, suggèrent une zone d'échanges privilégiée, comme le sont souvent les bourgs de confins où activités commerciales et culturelles peuvent s'entremêler dans une dynamique favorisant l'usage du numéraire. Avoir placé en un tel lieu un atelier produisant un billon saucé de bonne qualité stylistique, assurait de pouvoir aisément mettre en circulation un monnayage qui aurait tôt fait de quitter les limites administratives de sa zone de production, rendant les investigations éventuelles des autorités plus difficiles à mener.

Notes

(1) F. PILON, *L'atelier monétaire de Châteaubleau (Seine-et-Marne) et les monnayages d'imitation de la seconde moitié du IIIe siècle après J.-C. dans les provinces occidentales de l'Empire romain*, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense (thèse soutenue le 9 décembre 2010).

(2) *Ibidem*, Chapitre VI, p. 217-297.

(3) F. PILON, F. REINERT, « Le Grand-Duché de Luxembourg, terre de faux-monnayage au Bas-Empire », *Revue suisse de Numismatique*, 90, 2011, p. 114-116 (Berdorf), p. 116-117 et pl. 10, n° 9 (Breinert).

(4) Pour une approche du site et du matériel – en particulier monétaire – qui y fut découvert,

voir G.-P. WOIMANT, *Carte archéologique de la Gaule. L'Oise*, 60, Paris, 1995, p. 288-290 (= CAG 60), et surtout M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, *Découvertes monétaires des sites gallo-romains de la forêt de Compiègne (Oise) et des environs dans leur contextes archéologiques*, Montagnac, 2003, p. 86-139, 480-481 ainsi que dans les Annexes I à IV (p. 555-588).

(5) A. de ROUCY, « Figures de divinités gauloises en bronze trouvées à La Croix-St-Ouen, près Compiègne (Oise) », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 1884, VIe, p. 54-63 ; CAG 60, p. 287 et fig. 185. Cet ensemble a été exhumé à 600 m environ à l'ouest des vestiges monétaires présentés ici. Nous remercions vivement Marie-Laure Berdeaux-Le Brazidec de nous avoir signalé cet élément significatif.

(6) H. CHEW, *Revue du Louvre. Revue des musées de France*, n° 5-6, 1997, p. 109.

(7) Voir illustrations CAG 60, p. 289, fig. 188 et 189.

(8) R. DELMAIRE *et alii*, *Corpus des trésors antiques de la France. VIII : Picardie, 2. Aisne et Oise*, Paris, 1997, p. 72-73, n° 33-36, p. 86, n° 82 et p. 97-99 ; M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, *op. cit.*, p. 94-101, 130-134 et 480.

(9) *Ibidem*, p. 87.

(10) *Ibid.*, p. 87-88 (avec plan de situation) et CAG 60, p. 288.

(11) Sur les procédés d'argenture utilisés par les faussaires du III^e siècle, voir : A. DERAISME, L. BECK, F. PILON, J.-N. BARRANDON, « A study of the silvering process of the gallo-Roman coins forged during the third century AD », *Archaeometry*, 48, 2006, p. 469-480.

(12) Voir en dernier lieu D. GRICOURT, D. HOLLARD et F. PILON, « Plomb et faux-monnayage en Gaule romaine », *Revue belge de numismatique*, CXLIX, 2003, p. 28-31 : empreintes d'un denier d'Auguste à Mantes-la-Jolie (Yvelines) et de sesterces d'époque antonine à Pigy (Seine-et-Marne).

(13) L'exemplaire illustré ici est celui de la vente Sotheby's, 9 juin 1983 (the collection of Virgil M. Brand III), n° 358 (RIC, 1a), 7,09 g, axes des coins : orientation 12 h, ex Jacob Hirsch, Auktion 34 (5 mai 1914) (collection Garrucci), n° 1223. Nous remercions ici particulièrement M. Olivier Lempereur pour ces informations.

(14) Pour ne s'en tenir qu'au cas de Châteaubateau, une partie des antoniniens saucés de Postume retrouvés *in situ* sur leur lieu de production présente un poids inférieur ou égal à 2,47 g (F. PILON, *op. cit.*, volume II : Catalogues et annexes, p. 28-29, n° 73-76, 81, 84, 91, 93 (officine des « Grands Jardins »).

(15) Rappelons ainsi que les différentes effigies de Postume figurant sur des épreuves en plomb comme celles de Châteaubateau et de Rulles (Belgique) n'ont pas trouvé pour l'instant leur pendant dans les antoniniens effectivement frappés (D. GRICOURT, D. HOLLARD et F. PILON, *loc. cit.*, p. 24-28, pl. I, n° 4-5). En revanche, l'épreuve sur flan saucé d'un coin de Gordien III à l'officine des « Grands Jardins » de Châteaubateau correspond bien à une production d'antoniniens sortis de ce même coin (*ibidem*, p. 23-24, pl. I, n° 3, B-D).

(16) R. BLAND, « 8. Stenevage, Hertfordshire », dans R. BLAND & A. BURNETT (éds.), *The Normanby Hoard and other Roman coin hoards*, Londres, 1988, p. 45, 71-72, n° 622-634 et pl. 6.

(17) *Ibidem*, p. 45, 71-72, n° 626-634.

(18) Poids de l'exemplaire : 3,14 g, axes des coins : 6 h.

(19) Poids de l'exemplaire : 3,76 g, axes des coins : 5 h.

(20) Poids de l'exemplaire : 1,75 g, axes des coins : 5 h.

(21) M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, *op. cit.*, p. 39, fig. 2.

(22) F. PILON, *op. cit.*, volume II, p. 205 = pl. 45 (coin 03-D2-Po) ; R. BLAND, *loc. cit.*, p. 71, n° 613 et pl. 5, n° 613/2.

(23) F. PILON, *op. cit.*, Chapitre VII.2.6.2-VII.2.6.4, p. 354-357.

(24) Même s'il convient de répéter qu'il existe une probabilité non négligeable qu'environ une moitié des 66 imitations du trésor Stevenage relève de cette officine de faussaires, ce qui lui confère une importance indéniable.

Autour de deux mystérieux deniers inédits pour Marseille par Philippe Cossettini

Résumé : Suite à l'apparition relativement récente sur des sites de vente web de deux deniers mérovingiens inédits ou peu connus et attribuables à l'atelier de Marseille, l'auteur, par similitudes typologiques, tente un essai de classification des émissions tardives absentes du trésor de Cimiez.

Description du denier inédit (fig. A)



Fig. A

Droit : buste à droite dans un cercle.

Revers : + mA°SIL°A° autour d'une croisette plein champ et de 2 points.

Poids : 1,14 g.

Observations notables :

- Le portrait semble présenter soit une barbe, soit un rang de perles au niveau du cou.
- La base du buste est peut-être un monogramme du patrice Abbon ?
- Des points ponctuent la légende selon un découpage syllabique basé sur la phonétique orale.
- Le « m » est écrit sous une forme onciale.
- Il y a deux points sous le « m » (1).

Description du denier B (fig. B)

Droit : Légende mA°SIL[]A° au dessus d'un buste de face dont le visage, vraisemblablement diadémé, est en forme de coeur, et dont la chlamyde est représentée par trois traits rayonnants composés de globules superposés.

Revers : + mAS°LI°A° autour d'un rameau trifolié plein champ (ou fleuron à trois pétales).

Poids : 1,23 g.